

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 483

présenté par
M. Paul

ARTICLE 56

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« indemnités journalières »,

les mots :

« prestations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.